

Déclaration d'anciens cadres du secteur de l'Énergie et membres du Club Energy Le 31 mars 2019

Après avoir débattu, sous différentes formes, de la situation politique et institutionnelle qui prévaut dans notre pays suite au mouvement révolutionnaire pacifique du 22 février 2019, les soussignés, anciens cadres du secteur de l'énergie rendent publique la déclaration suivante comme simple contribution citoyenne au processus de passage complexe et sensible à la nouvelle république.

1. Les anciens cadres du secteur de l'énergie, parties prenantes dans le Mouvement populaire du 22 Février, font leurs les revendications de changement radical du système politique portées par l'ensemble du peuple algérien et s'engagent à l'accompagner jusqu'à leur satisfaction.
2. Les anciens cadres du secteur de l'énergie considèrent qu'ils sont particulièrement interpellés par les formes et les contenus de la contribution du Secteur de l'Energie dans le processus en cours de changement politique et institutionnel.

Ainsi à l'instar des composantes socio professionnelles qui se sont mobilisées et exprimées (avocats, magistrats, corps médical, enseignants et chercheurs etc...), ils ont le souci particulier de voir préserver et consolider le Secteur de l'Energie.

Ils lancent, à cet effet, un appel aux travailleurs et aux cadres du Secteur de l'Energie et en particulier à SONATRACH, SONEGAS, et leurs filiales, à préserver l'outil et la production tout en faisant preuve de vigilance par rapport à

tout ce qui pourrait détourner les revendications légitimes du peuple ou aller à contresens de ses revendications et des intérêts nationaux.

Chacun de nous ou collectivement, sommes libres d'afficher et d'exprimer notre solidarité et notre adhésion à ce formidable sursaut libérateur et démocratique dans l'intérêt du pays. Nous pouvons le faire sans porter préjudice à la production et à la mise à disposition de cette énergie qui est nécessaire non seulement à l'économie et la stabilité bien comprise du pays, mais aussi au bien être de tou(te)s les autres citoyen(ne)s qui mènent le même combat, avec les mêmes objectifs, chacune et chacun dans son secteur.

Nous recommandons l'utilisation concertée de moyens et d'actions appropriées en fonction de la sensibilité des sites de travail et de la nature des fonctions et de la production des différents collectifs, en privilégiant des moyens autres que les grèves et arrêts de travail, contribuant ainsi à renforcer le caractère citoyen des manifestations et à sauvegarder un outil de production stratégique à processus continu de l'amont à l'aval.

3. Sur le plan global, les anciens cadres du secteur de l'énergie se félicitent des premiers résultats positifs obtenus par le mouvement du 22 février 2019 qui a étonné le monde par son ampleur, son pacifisme , son inclusivité sociale et territoriale, mais aussi sa détermination à obtenir un changement radical de système.
4. S'agissant des issues de sortie de crise, la mise en œuvre de l'article 102 de la constitution, formulée déjà il y a plus de six ans par une partie de l'Opposition et quelques Personnalités nationales, ou toute autre solution consensuelle ne devrait pas être de nature à faire perdurer le

système. Sa mise en œuvre devra satisfaire les garanties exigées par le Mouvement du 22 février, notamment dans la conduite de cette transition par une Personnalité ou une Instance consensuelle de rupture et un gouvernement transitoire.

5. Cette direction transitoire, tout en veillant à la continuité de l'Etat national dans ses missions régaliennes et dans celles des services publics dans le respect de ses engagements internationaux serait seulement en charge d'assurer le déroulement des élections présidentielles avec un cadre réglementaire rénové, transparent, en rupture avec les pratiques passées, notamment la séparation de l'argent et de la politique, et sous le contrôle d'une institution indépendante de contrôle des élections à mettre en place.
6. Le processus de changement constitutionnel et celui des réformes économiques qui nécessitent un large consensus national sera alors initié par le Président de la République élu légitimement sous la forme d'une Constituante souveraine ou par voie référendaire.

***Liste des signataires**

De la déclaration des anciens cadres du secteur de l'Energie et membres du Club Energy

1. Mohamed Seffouh
2. Nazim Zouiouèche
3. Sidi Mohamed Baghdadli

4. Mohamed Djoua
5. Abdelmadjid Attar
6. Nordine Cherouati
7. Ahmed Mecheraoui
8. Lahouari Ganouri
9. Djemai Chergui
10. Abdelaziz Krissat
11. Ali Ouarts
12. Reda Rahal
13. Abdelhak Ziada
14. Mourad Preure
15. Ali Hached
16. Abdelmadjid Remli
17. Daoud Sahbi
18. Rabah Djilani
19. Ali Aissaoui
20. Mahiedine Boumaza
21. Berkane Bouzertini
22. Mahtali Ketfi
23. Mohamed Bouchakour
24. Sid Ali Boukrami
25. Nordine Ait Laoussine
26. Mustapha Mekideche
27. Kamel Boudissa
28. Abdelwahab Bennini
29. Abderrachid Rouabah
30. Mohamed Benabdallah
31. Boualem Benferhat
32. Khaled Boukhelifa
33. Chawki Rahal
34. Omar Lassal
35. Ahmed Damou
36. Abdelghani Belhaouas
37. Abdelhamid Mezaache
38. Slah Bouabcha
39. Said Akretche
40. Abdelkrim Benghanem

41. Said Kloul
42. Rachid Messaoud
43. Ahmed Mostefaoui